

N° 2022-11-14/02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 novembre 2022**
Objet : Modification de la composition de la commission des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

DATE DE LA CONVOCATION 08-11-2022	L'an deux mille vingt-deux, Le quatorze novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D’AFFICHAGE 08-11-2022	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame AÏSE CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Madame Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINCILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Bruno GUILLON, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 24 VOTANTS : 27	Excusés représentés : Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY M. Hervé WIOLAND donne pouvoir à M. Dejan STANKOVIC M. Thierry HULLOT donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS
DATE DE LA PUBLICATION 22-11-2022	Absents : Mme Frédérique SARRAU M. Frank MARQUET

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

 Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20221124-2022-11-14-02-DE
 Date de télétransmission : 24/11/2022
 Date de réception préfecture : 24/11/2022

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-09-28/04 du 28 septembre 2020 relative à la création et à la composition des commissions municipales,

Vu la délibération n°2022-09-26/04 du 26 septembre 2022 relative à l'installation de Monsieur Bruno GUILLON en qualité de conseiller municipal – suite à la démission de Monsieur Michel FASTRE – et remplacement dans les différentes commissions municipales et comités consultatifs du conseiller démissionnaire,

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Considérant le droit du groupe «Buc Désir» créé en cours de mandat d'être représenté dans toutes les commissions municipales permanentes,

Considérant la volonté d'ouverture du Maire afin de donner l'accès à tous les groupes politiques élus et créés en cours de mandat aux commissions municipales permanentes,

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Décide de procéder à un vote à main levée

PROCEDE à la révision de la composition de la commission des élus comme suit :

Liste TOUS ENSEMBLE POUR BUC	Liste POUR BUC NATURELLEMENT	Groupe BUC DÉSIR
John COLLEEMALLAY	Juliette ESPINOS	Pierrette MAZERY
Bernard MILLION-ROUSSEAU		
Jean-Paul BIZEAU		
Jean-Christophe HILAIRE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 24/11/22

Rendu exécutoire le : 24/11/22

Buc, le 22 novembre 2022

Le Maire,
Stéphane GRASSET

Le Secrétaire de séance
Avisé de réception en préfecture
078-217801174-20221124-2022-11-14-02-DE
Date de télétransmission : 24/11/2022
Elisabeth BERNARD-VICQ
Date de réception préfecture : 24/11/2022



« Signature électronique »

Epel

Acte à classer

2022-11-14-02

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-24T17-59-17.01 (MI241352742)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221124-2022-11-14-02-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification de la commission des élus

Date de décision : 24/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

Acte : 2022-11-14-02 Modification de la commission des élus.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparer

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/11/22 à 16:49

Date 24/11/22 à 16:49

Date 24/11/22 à 17:59

Date 24/11/22 à 17:59

Date 24/11/22 à 18:05

Par **BORDIER Frederic**

Par **BORDIER Frederic**

Par **GRASSET Stéphane**

Par **GRASSET Stéphane**



De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 24 novembre 2022 18:06
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-11-14-02

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022-11-14-02, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20221124-2022-11-14-02-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2022-11-14-02

Objet : Modification de la commission des élus

Date de décision : 24/11/2022

Date de transmission : 24/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.6. Exercice des mandats locaux

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>